

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 170

23 janvier 2013

### SOMMAIRE

|  |      |  |      |
|--|------|--|------|
| Alpha Holdings Company S.à r.l. ....             | 8149 | M-Express S. à r.l. ....   | 8119 |
| Aquilegia S.à r.l. ....                          | 8121 | Motion II German Holdings S.à r.l. ....                                | 8121 |
| Crex Investments S.A. ....                       | 8160 | Motion II German Holdings S.à r.l. ....                                | 8121 |
| Faja ....  | 8120 | Motion II German Holdings S.à r.l. ....                                | 8121 |
| Frontera Capital S.à r.l. ....                   | 8122 | Motion (Luxembourg) S.A. ....  | 8121 |
| Global Offshore International S.à r.l. ....      | 8134 | M.P.N. S.A. ....   | 8119 |
| Grainger Luxembourg Germany (No.3) S.à r.l. .... | 8147 | Ownest S.A. ....   | 8119 |
| GSH S.A. ....                                    | 8116 | S.DEUX.E. Direction du Management et des Ressources Humaines Sàrl .... | 8159 |
| GTK Sàrl ....                                    | 8116 | Sheik Coast S.A. ....  | 8114 |
| INEUMconsulting Luxembourg S.A. ....             | 8117 | SIMON Thierry BP s.à r.l. ....   | 8114 |
| Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF ....    | 8121 | Skyros S.A. ....   | 8114 |
| Interaviation Partners S.A. ....                 | 8118 | Sogecore Participations S.A. ....                                      | 8114 |
| IPV S.à r.l. ....                                | 8118 | Sogecore Participations S.A. ....                                      | 8115 |
| Iris 1821 s.à r.l. ....                          | 8118 | Sogecore Participations S.A. ....                                      | 8115 |
| Island Immo ....                                 | 8118 | Sogecore Participations S.A. ....                                      | 8115 |
| ITELCO Luxembourg ....                           | 8117 | Sogecore Risk Strategies ....  | 8115 |
| JD Coaches Sàrl ....                             | 8117 | Sogecore Risk Strategies ....  | 8115 |
| J.S.M. S.A. ....                                 | 8117 | Sogecore Risk Strategies ....  | 8115 |
| Kauffman Gaz Lux ....                            | 8116 | Sogecore Risk Strategies ....  | 8115 |
| Kingsway S.à r.l. ....                           | 8117 | Sogecore S.A. ....   | 8116 |
| Kingsway S.à r.l. ....                           | 8117 | Sogecore S.A. ....   | 8116 |
| Kurt Salmon Luxembourg S.A. ....                 | 8117 | Soloma Fin SA ....   | 8116 |
| Language Enterprises s.à r.l. ....               | 8119 | Sonoco Asia Holding S.à r.l. ....                                      | 8114 |
| Le Hameau ....                                   | 8120 | SteLux S.à r.l. ....   | 8138 |
| Linane S.à r.l. ....                             | 8118 | Stornoway Finance S.à r.l. ....  | 8125 |
| Lubwater S.A. ....                               | 8120 | Tasal 1 S.à r.l. ....  | 8157 |
| Lucida S.à r.l. ....                             | 8118 | Tasal 2 S.à r.l. ....  | 8158 |
| Lux-Avantage Sicav ....                          | 8119 | Vent d'Est S.A., SPF ....  | 8120 |
| LUXXPharma S.A. ....                             | 8119 | Vigicore Lux ....  | 8120 |
|  |      | Vitony S.A. ....   | 8120 |

**Sonoco Asia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 150.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167200/9.

(120220168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sheik Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167220/9.

(120220258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**SIMON Thierry BP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 103.109.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167226/9.

(120219864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Skyros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167233/9.

(120219915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.900.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167239/9.

(120220704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.900.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167240/9.

(120220705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 70.900.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167241/9.

(120220706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 70.900.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167242/9.

(120220707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167243/9.

(120220712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167244/9.

(120220713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167246/9.

(120220715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167247/9.

(120220717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167248/9.

(120220708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Sogecore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167250/9.

(120220710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Soloma Fin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167256/9.

(120220580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**GTK Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 145.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167858/9.

(120221527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**GSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 160.534.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167856/9.

(120221647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Kauffman Gaz Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 60.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167967/9.

(120221650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Kingsway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 152.525,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012167974/9.

(120221801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Kingsway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 152.525,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012167975/9.

(120221802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Kurt Salmon Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. INEUMconsulting Luxembourg S.A.).**Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Zone d'Activité Am Bann.  
R.C.S. Luxembourg B 114.630.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012167981/9.

(120221641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**JD Coaches Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 97.621.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012167951/9.

(120221241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**ITELCO Luxembourg, Société Anonyme.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 113.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012167948/9.

(120221969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**J.S.M. S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 102.881.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012167950/9.

(120221135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167933/9.

(120222090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**IPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 120.153.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167940/9.

(120221248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Iris 1821 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8820 Holtz, 17, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 140.012.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167942/9.

(120221483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Island Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.173.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167944/9.

(120221568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 5.970.205,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 120.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167987/9.

(120222581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Lucida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.869.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167995/9.

(120222179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Ownest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 97.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167106/9.

(120220870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**M-Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.  
R.C.S. Luxembourg B 112.272.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168042/9.

(120221294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**M.P.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168039/9.

(120221172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**LUXXPharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9838 Eisenbach, 13, Wuelesser Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 132.087.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168034/9.

(120221337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168028/9.

(120221289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Language Enterprises s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 56.841.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168003/9.

(120221391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Le Hameau, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.163.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168010/9.

(120221837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Lubwater S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.646.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168022/9.

(120222313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Faja, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.139.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167777/9.

(120222450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Vent d'Est S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.675.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167341/9.

(120220919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Vigicore Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7841 Tuntange, 21C, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 130.608.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167343/9.

(120220020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Vitony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.513.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167346/9.

(120219913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Motion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168062/9.

(120221803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.075,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168063/9.

(120221804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.075,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168064/9.

(120221805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.075,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168065/9.

(120221806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Aquilegia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170402/9.

(120225964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

---

**Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 14.039.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168879/9.

(120223086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

---

**Frontera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,03.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.684.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of the month of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Havertane Acquisitions Ltd., an exempted limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number OG-251900,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 14 November 2012.

I. The said proxy shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Frontera Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro and two euro Cents (EUR 12,500.02), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 162.684 (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 15 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2442 dated 11 October 2011 page 117170.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 700 dated 16 March 2012 page 33582.

IV. The appearing party, duly represented, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of a new class of shares being the shares of class C, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Class C Shares" and each a "Class C Share"), having the same rights as those attached to the existing ordinary shares, class A share and class B share of the Company, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (respectively the "Ordinary Shares", the "Class A Share" and the "Class B Share");

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro and two Cents (EUR 12,500.02) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one (1) Class A Share, and one (1) Class B Share, to an amount of twelve thousand five hundred Euro and three Cents (EUR 12,500.03) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, and one (1) Class C Share, by the issuance of one (1) Class C Share;

3. Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the Class C Share by way of a contribution in cash in a total amount of seven million four hundred and seventy-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 7,478,675.-), including a share premium of seven million four hundred and seventy-eight thousand six hundred and seventy-four Euro and ninety-nine Cent (EUR 7,478,674.99);

4. Allocation of the Class C Share (and the share premium allocated thereto) to the compartment known as Compartment C created within the Company;

5. Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the resolutions to be taken on the basis of the above items; and

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to create the new class of shares being the Class C Shares, having the same rights as those attached to the existing Ordinary Shares, Class A Share and Class B Share.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro and two Cents (EUR 12,500.02) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one (1) Class A Share, and one (1) Class B Share, to an amount of twelve thousand five hundred Euro and three Cents (EUR 12,500.03) represented by one million two

hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, and one (1) Class C Share, by the issuance of one (1) Class C Share.

*Subscription/Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the Class C Share, and to make payment in full for such newly subscribed Class C Share, together with payment a share premium of an amount of seven million four hundred and seventy-eight thousand six hundred and seventy-four Euro and ninety-nine Cent (EUR 7,478,674.99), by way of a contribution in cash in a total amount of seven million four hundred and seventy-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 7,478,675.-).

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that the newly issued Class C Share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven million four hundred and seventy-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 7,478,675.-).

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Class C Share (and the share premium allocated thereto) to the compartment known as Compartment C created within the Company.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro and three Cent (EUR 12,500.03) represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), and (iv) one (1) Class C Share, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), all fully subscribed and entirely paid-up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

*Declarations*

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Havertane Acquisitions Ltd., une limited liability company exemptée gouvernée par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Iles Caymans, enregistrée sous le numéro OG-251900, ici représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 novembre 2012.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Frontera Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros et deux centimes (EUR 12.500,02), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.684 (la «Société»), constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2442, en date du 11 octobre 2011 page 117170.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 700, en date du 16 mars 2012 page 33582.

IV. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, étant les parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe C» et chacune une «Part Sociale de Classe C»), ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales ordinaires, part sociale de classe A et part sociale de classe B existantes de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (respectivement les «Parts Sociales Ordinaires», la «Part Sociale de Classe A» et les «Parts Sociales de Classe B»);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros et deux centimes (EUR 12.500,02) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, une (1) Part Sociale de Classe A, et une (1) Part Sociale de Classe B, à un montant de douze mille cinq cents Euros et trois centimes (EUR 12.500,03) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, et une (1) Part Sociale de Classe C, par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe C;

3. Souscription et libération intégrale par l'Associé Unique de la Part Sociale de Classe C par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 7.478.675,-), incluant une prime d'émission de sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents (EUR 7.478.674,99);

4. Allocation de la Nouvelle Part Sociale de Classe C (et la prime d'émission qui y est allouée) au compartiment connu comme Compartiment C créé au sein de la Société;

5. Modification des statuts de la Société (les «Statuts») dans le but de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points ci-dessus; et

6. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de créer la nouvelle classe de parts sociales étant les Parts Sociales de Classe C, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires, Part Sociale de Classe A et Part Sociale de Classe B existantes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros et deux centimes (EUR 12.500,02) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, une (1) Part Sociale de Classe A, et une (1) Part Sociale de Classe B, à un montant de douze mille cinq cents Euros et trois centimes (EUR 12.500,03) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, et une (1) Part Sociale de Classe C, par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe C.

*Souscription/Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à la Part Sociale de Classe C et libérer intégralement cette Part Sociale de Classe C, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents (ELR 7.478.674,99) par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euros (ELR 7.478.675,-).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que la Part Sociale de Classe C nouvellement émise a été libérée entièrement en numéraire et que la Société a à sa libre disposition la somme totale de sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euros (ELR 7.478.675,-).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'allouer la Part Sociale de Classe C (et la prime d'émission qui y est allouée) au compartiment connu comme Compartiment C créé au sein de la Société.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros et trois centimes (EUR 12.500,03) représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), (iii) une (1) Part Sociale de Classe B et (iv) une (1) Part Sociale de Classe C, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (ELR 4.200.-)

*Déclarations*

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161645/178.

(120213718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Stornoway Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.316.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Diversification Financière Prudentielle, a Dutch foundation, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Register under number 817361078,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Amsterdam and Luxembourg, on 30 November 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may further by means of private issue only, raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object, transfer any of its assets against due consideration, and raise temporary financings for securitisation transactions through bridge loans.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Stornoway Finance S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve hundred five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Compartments**

**Art. 12.** The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

The Board of Managers shall (as and when one or several Compartments have been created), establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights

of holders of financial instruments issued in respect of each Compartment for the purposes of the Articles and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

As and when several Compartments have been created, accounts for the Company as a whole shall be established, including all Compartments. Such accounts shall be expressed in the reference currency of the subscribed capital of the Company. The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

#### D. Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without any legitimate reason («cause legitime»)).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers»).

The Company will be bound in all circumstances by its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 14.** The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealing with third parties the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or by two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

## E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

**Art. 21.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

## F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 22.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

**Art. 24.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Companies Law or the Articles.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

## G. Audit

**Art. 25.** The Company is audited by a «réviseur d'entreprises agréé», appointed by the shareholders and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The approved auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

## H. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Without prejudice to the provisions contained in article 12 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company

are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

**Art. 28.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and Companies Law and amendments thereto.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Stichting Diversification Financière Prudentielle, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up by contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person and entity as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Amiirah ROMJHON, private employee, born on 15 February 1981 in Mauritius, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy de Luxembourg);

- Peter DIEHL, private employee, born on 21 March 1971 in Saarbrücken (Germany), with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Damien NUSSBAUM, private employee, born on 8 October 1972 in Strasbourg (France), with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to appoint ERNST & YOUNG, with registered office in L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 47.771, as approved auditor of the Company.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Stichting Diversification Financière Prudentielle, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam (Pays-Bas), et enregistrée au Pays-Bas, sous le numéro 817361078,

ici dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée à Amsterdam et Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut en outre par émission privée uniquement, recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social, transférer ses actifs contre juste rémunération et recueillir des financements temporaires dans le cadre d'activités de titrisation au moyen de crédits-pont.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Stornoway Finance S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer de scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Compartiments

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

A partir du moment où plusieurs Compartiments ont été créés, le Conseil de Gérance doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'instruments financiers de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

A partir du moment où plusieurs Compartiments ont été créés, des comptes couvrant la Société en entier et incluant tous les Compartiments devront être établis. Ces comptes sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les Compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

### D. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 21.** Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

#### **F. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions

de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

**Art. 24.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales ou des Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

### G. Révision des comptes

**Art. 25.** Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises agréé nommé par les associés qui sera sélectionné dans la liste des réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est limité à un an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

### H. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

**Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Stichting Diversification Financière Prudentielle, susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes / entités suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Amiirah ROMJHON, employée privée, né le 15 février 1981 à l'Île Maurice, ayant adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Peter DIEHL, employé privé, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken (Allemagne), ayant adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Damien NUSSBAUM, employé privé, né le 8 octobre 1972 à Strasbourg (France), ayant adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de nommer ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en qualité de réviseur d'entreprise agréé.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1552. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161268/490.

(120212832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Global Offshore International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.220.

In the year two thousand and twelve on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Global Industries International LP, a limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o International Corporation Services, Ltd., Harbour Place, 2<sup>nd</sup> Floor, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1106, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 13066, here represented by Global Industries International L.L.C., acting in its capacity as general partner, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Law).

here represented by Ms. Sofia Afonso Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 26, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Global Offshore International S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171220, established in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2441, dated October 2, 2012.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by two hundred thousand (200.000) shares with a nominal value of ten US Dollar cents (USD 0,10) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 15, 2012, published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations number 2618, dated October 23, 2012, according to which the Company shall be absorbed by Spizella Holding B.V. (the Acquiring Company, collectively referred to with the Company as the Merging Companies), a limited liability company (Besloten Vennootschap) organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Herikerbergweg 238, Luna ArenA 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, with an issued share capital in the amount of twenty Euro (EUR 20,00) represented by twenty (20) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and registered with the Netherlands Kamer van Koophandel under number 17096910 (hereafter the Merger).

IV. For the implementation of the Merger between the Merging Companies, a common plan for the cross-border merger by absorption of the Company by the Acquiring Company (the Common Plan) has been drafted and signed which stipulates the terms of the planned Merger. The Common Plan was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2618, dated October 23, 2012 and published in the Dutch Official Gazette on October 19, 2012 pursuant to the national law of the Acquiring Company.

V. The sole shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) The managing bodies of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal and the Common Plan, which has been published pursuant to article 262 of the Luxembourg Law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2618, dated October 23, 2012 and published in the Dutch Official Gazette on October 19, 2012 pursuant to the national law of the Acquiring Company.

b) The sole shareholder has resolved to waive the examination of the Common Plan and exchange ratio by (an) independent expert(s) and the establishment of a report by such expert(s).

c) The documents, provided for by article 267 of the Luxembourg Law and by articles 2:308 and following of the Dutch Civil Code (the Dutch Law) have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of the present resolutions.

d) The sole shareholder is familiar with the reports of the managing bodies of both companies, prepared according to the Dutch Law and article 265 of Luxembourg Law, as well as with all other financial and legal documents, related to the Merger.

*Second resolution*

The sole shareholder approves the Common Plan, pursuant to which the Company will be merged and acquired by the Acquiring Company and will transfer to the Acquiring Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

*Third resolution*

The sole shareholder acknowledges that the Merger is now final and acknowledges that the Merger shall become effective under the provisions of the national law of the Acquiring Company, the Dutch Law that it will become effective as at the date of recording such Merger in the Netherlands Kamer van Koophandel. The Merger shall have the following consequences ipso jure, as from the date hereof in compliance with article 272 of the Luxembourg Law and the Dutch Law:

a) the Acquiring Company acquires all the assets and liabilities (entire estate) of the Company, and the Acquiring Company becomes the universal assignee of the Company;

b) the Company ceases to exist;

c) the sole shareholder of the Company will become a shareholder of the Acquiring Company;

d) all other consequences, as listed in the Common Plan.

As a result, the sole shareholder acknowledges that the Acquiring Company is the full and only legal owner of all the assets and liabilities transferred by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same assets and liabilities as from the date hereof as well. However, for accounting purposes, the Merger takes effect as from August 31, 2012.

*Fourth resolution*

The sole shareholder grants full and complete discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their duties until the date of the present resolutions.

*Fifth resolution*

The accounting books and documents of the Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Acquiring Company.

*Sixth resolution*

The sole shareholder approves the draft articles of the Acquiring Company after the Merger, as enclosed to the Common Plan.

*Seventh resolution*

The sole shareholder acknowledges that the board of directors of the Acquiring Company shall retain its composition and its rights as they presently exist and are entered in the Netherlands Kamer van Koophandel.

*Certificate of Merger fulfilment*

The undersigned notary certifies that, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Luxembourg Law:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled.

According to article 273ter (3) of the Luxembourg Law, the Company will be struck off from the Luxembourg Trade and Companies Register with effect as from the date on which the notification by the Netherlands Kamer van Koophandel of the effectiveness of the Merger in the Netherlands is received by the Luxembourg Trade and Companies Register.

Towards third parties, the Merger will be effective as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Luxembourg Law.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Global Industries International LP, une société en commandite (limited partnership) établie et existante selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o International Corporation Services, Ltd., Harbour Place, 2<sup>nd</sup> Floor, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1106, Iles Cayman et enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des Iles Cayman sous le numéro 13066, représenté par Global Industries International L.L.C., agissant en sa qualité d'associé commandité, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise),

ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 26 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne vahetur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Global Offshore International S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171220, migrée au Grand Duché de Luxembourg par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2441 en date du 2 octobre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes de Dollar Américain (USD 0,10) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2618 en date du 23 octobre 2012, selon lequel la Société doit être absorbée par Spizella Holding B.V. (la Société Absorbante, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) établie et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, Luna ArenA 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays Bas, ayant un capital social émis de vingt

Euro (EUR 20,00), représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et enregistrée auprès du Kamer van Koophandel Néerlandais sous le numéro 17096910 (la Fusion).

IV. Pour la mise en œuvre de la Fusion entre les Société Fusionnantes, un projet commun de fusion pour la fusion transfrontalière par absorption de la Société par la Société Absorbante (le Projet Commun) a été établi et signé, lequel stipule les conditions de la Fusion projetée. Le Projet Commun a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2618 en date du 23 octobre 2012, et publié auprès du Journal Officiel Néerlandais en date du 19 octobre 2012 conformément à la loi nationale applicable à la Société Absorbante.

V. Après délibération, l'associé unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions suivantes, préliminaires à la Fusion:

a) Les organes d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion et le Projet Commun, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2618 en date du 23 octobre 2012 et auprès du Journal Officiel Néerlandais en date du 19 octobre 2012 conformément à la loi nationale applicable à la Société Absorbante.

b) L'associé unique a décidé de renoncer à l'examen du Projet de Fusion et rapport d'échange par un/des expert(s) indépendant(s) et à l'établissement d'un rapport par un/de tel(s) expert(s).

c) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise et aux articles 2:308 et suivants du Code Civil néerlandais (la Loi Néerlandaise) ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date des présentes résolutions.

d) L'associé unique connaît les rapports des organes d'administration de chacune des sociétés, préparés en accord avec la Loi Néerlandaise et l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise, ainsi que tout autre document financier et juridique lié à la Fusion.

*Deuxième résolution*

L'associé unique approuve le Projet Commun, aux termes desquels la Société fusionne et est absorbée par la Société Absorbante, et transfère à la Société Absorbante tous ses actifs et tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

*Troisième résolution*

L'associé unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion prendra effet en accord avec les dispositions de la loi nationale de la Société Absorbante, la Loi Néerlandaise et entrera donc en effet au jour où la Fusion est enregistrée auprès du Kamer van Koophandel Néerlandais. La Fusion entraîne de plein droit les effets suivants à compter de la présente date, conformément à l'article 272 de la Loi Luxembourgeoise et la Loi Néerlandaise:

a) la Société Absorbante acquiert tous les actifs et passifs (entier patrimoine) de la Société et la Société Absorbante devient l'ayant droit à titre universel de la Société;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'associé unique de la Société devient un actionnaire de la Société Absorbante;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet Commun.

Par suite l'associé unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des actifs et passifs qui lui ont été transmis par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits actifs et passifs à compter également de ce jour. Toutefois, d'un point de vue comptable, la Fusion prend effet rétroactivement au 31 août 2012.

*Quatrième résolution*

L'associé unique accorde pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes résolutions.

*Cinquième résolution*

Les documents et pièces comptables relatifs à la Société resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

*Sixième résolution*

L'associé unique approuve les projets de statuts de la Société Absorbante après la Fusion, tels qu'attachés au Projet Commun.

*Septième résolution*

L'associé unique reconnaît que le conseil d'administration de la Société Absorbante conservera sa composition et que tous les droits de celui-ci, tels qu'ils existent actuellement, sont enregistrés auprès du Kamer van Koophandel Néerlandais.

*Certificat de réalisation définitive de la Fusion*

Le notaire instrumentaire certifie que, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi Luxembourgeoise:

- la Fusion a été régulièrement réalisée conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplis.

En vertu de l'article 273ter (3) de la Loi Luxembourgeoise, la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg s'effectue à partir de la date à laquelle la notification par le Kamer van Koophandel Néerlandais de la prise d'effet de la Fusion aux Pays-Bas a été reçue par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de la publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273(1) de la Loi Luxembourgeoise.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161681/212.

(120213805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**SteLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.332.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirtieth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

ISTALEX HOLDING S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 168931; and

MATABELE INVESTMENTS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of United Kingdom, and having its registered office a 3, Marlborough Road, Lancing, West Sussex BN15 8UF, United Kingdom, and registered to the Company House under number 05469859.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name STELUX S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.1.2 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.2 For purposes of article 3.1.2, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

3.3.6 it being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may also acquire or sell or other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by

Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

### *Subscription - Payment*

The shares have been entirely subscribed as follows:

|  |   |
|--|---|
| ISTALEX HOLDING S.à.r.l., prenamed .....     | six thousand two hundred and fifty (6,250)        |
| MATABELE INVESTMENTS LIMITED, prenamed ..... | <u>six thousand two hundred and fifty (6,250)</u> |
| Total .....                                  | twelve thousand and five hundred (12,500)         |

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

### *Resolutions of the partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Stéphane VERDEIL, company director, born in Neuilly-sur-Seine (France), on 19 May 1962, residing at 10, avenue Pierre-Odier, CH-1224 Chene-Bougeries (Switzerland);

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **ONT COMPARU:**

ISTALEX HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168931; et

MATABELE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 3, Marlborough Road, Lancing, West Sussex BN15 8UF, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 05469859.

Les deux sont ici représentées Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles arrêtent les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination STELUX S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

#### 3.1 L'objet de la Société est:

3.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

#### 3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées, en ce compris sans y être limité des prêts mezzanines;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les secteurs décrits ci-dessus;

3.3.6 il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra aussi acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

|  |  |
|--|--|
| ISTALEX HOLDING S.à.r.l., prénommée . . . . .    | six mille deux cent cinquante (6.250)        |
| MATABELE INVESTMENTS LIMITED, prénommé . . . . . | <u>six mille deux cent cinquante (6.250)</u> |
| Total . . . . .                                  | douze mille cinq cents (12.500)              |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Estimations des frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Décision des associés*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Stéphane VERDEIL, gérant de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 19 mai 1962, et demeurant au 10, avenue Pierre-Odier, CH-1224 Chêne-Bougeries (Suisse);
2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162011/465.

(120213080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Grainger Luxembourg Germany (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 568.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.072.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

On the twenty-eight day of November of the year two thousand and twelve,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.062 and with a share capital of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed 'ne varietur' by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That Grainger Luxembourg Germany (No. 3) S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.072 and having a share capital of five hundred and sixty-eight thousand five hundred Euro (EUR 568,500) and that it has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 394 of February 22, 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated December 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 342 of February 21, 2011.

2) That the Company's share capital is fixed at five hundred and sixty-eight thousand five hundred Euro (EUR 568,500) represented by twenty-two thousand seven hundred and forty (22,740) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all of which are fully paid up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at Grainger plc, Citygate, St James' Boulevard, Newcastle upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

Le vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille douze,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.062 et disposant d'un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que Grainger Luxembourg Germany (No. 3) S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.072 et disposant d'un capital social de cinq cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 568.500) et qu'elle a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 394 du 22 février 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 342 du 21 février 2011.

2) Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 568.500) représenté par vingt-deux mille sept cent quarante (22.740) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toute entièrement libérées.

3) Que la comparante détient la totalité des parts sociales de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et document, procéder à toute déclaration et entreprendre tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre effectives les stipulations du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare s'engager de manière irrévocable à régler tout le passif dû actuellement connu et inconnu de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à Grainger plc, Citygate, St James' Boulevard, Newcastle upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Sauer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161683/113.

(120213719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Alpha Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 173.379.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE FIFTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

WILONA GLOBAL S.A., a public limited liability company, incorporated under the laws of the Republic of Panama, with registered office at Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Register of the Republic of Panama under number 508545,

represented by Me Frédéric LEMOINE, attorney at law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on November 26, 2012.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Name.** The name of the Company is "Alpha Holdings Company S.a r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or

indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. Capital - Transfer of shares**

### **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

**Art. 8. Affixing of seals.** The heirs, representatives or entitled persons of a Shareholder and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting of the Shareholders.

## **Title III. Management**

**Art. 9. Management.** The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of the Shareholders.

**Art. 10. Powers.**

10.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

10.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

10.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 11. Délégations.**

11.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

12.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

12.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

12.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceeding of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

12.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

**Art. 13. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

**Title IV. General meeting of shareholders****Art. 14. Powers - Holding of general meetings.**

14.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

14.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

14.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

14.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

#### **Art. 15. Majorities.**

15.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

15.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

#### **Art. 16. Financial year.**

16.1. The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

16.2. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

#### **Art. 17. Profits - Reserves.**

17.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

17.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

18.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

### **Title VII. Applicable law**

**Art. 19. Applicable law.** All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

|   |               |
|---|---------------|
| WILONA GLOBAL S.A., prenamed, Twenty-five thousand Shares ..... | 25,000 Shares |
| TOTAL: twenty-five thousand Shares .....                        | 25,000 Shares |

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1.200.- .

#### *Resolutions of the single shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the single Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mrs. Laurence BARDELLI, private employee, born on 8 December 1962 in Villerupt (France), with professional address at 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2.2 Mr. Vincent WILLEMS, chartered accountant, born on 30 September 1975 in Liège (Belgium), with professional address at 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2.3 Mr. David RAVIZZA, cadre, born on 21 December 1965 in Mont-St-Martin (France), with private address at 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes (France).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE CINQ DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

#### **A COMPARU:**

WILONA GLOBAL S.A., une société anonyme, constituée selon les lois de la République de Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, République de Panama, immatriculée auprès du Registre de la République de Panama sous le numéro 508545,

représentée par Me Frédéric LEMOINE, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Alpha Holdings Company S.à r.l.".

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées").

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital - Transfert de parts**

#### **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

#### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

**Art. 8. Apposition de scelles.** Les héritiers, les représentants ou ayants droits d'un Associé et les créanciers d'un Associé ne peuvent, en aucun cas, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs et documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon dans sa gestion.

Pour l'exercice de leurs droits, ils devront se référer aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale des Associés.

### **Title III. Gérance**

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 10. Pouvoirs.**

10.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

10.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

10.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégations.**

11.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

12.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

12.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

12.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de cette réunion.

12.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

**Art. 13. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.**

14.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

14.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

14.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

14.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

##### **Art. 15. Majorités.**

15.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre V. Exercice social - Profits - Réserves**

##### **Art. 16. Exercice social.**

16.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

##### **Art. 17. Profits - Réserves.**

17.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

17.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

#### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

18.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

18.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 19. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

|   |                       |
|---|-----------------------|
| WILONA GLOBAL S.A., préqualifiée, Vingt-cinq mille Parts Sociales . . . . . | 25.000 Parts Sociales |
| TOTAL: vingt-cinq mille Parts Sociales . . . . .                            | 25.000 Parts Sociales |

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

Le montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement EUR 1.200.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2.2 Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2.3 Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-St-Martin (France), avec adresse privée au 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes (France).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. LEMOINE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2012. Relation: RED/2012/1678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162174/474.

(120214762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

### **Tasal 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.280.

### DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Mademoiselle Christine STUMPERT, employée privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "TASAL S.L.", établie et ayant son siège social à E-50004 Zaragoza, Calle Agustina Simon 2 - PLT 9 D (Espagne), inscrite au Registre de Commerce ("Registro Mercantil") de Zaragoza sous le numéro B50312420,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée TASAL 1 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167280, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 16 avril 2012;

- que la partie comparante est la seule et unique propriétaire des parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société (l'Associée Unique), a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associée Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. STUMPERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162933/50.

(120215087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

#### Tasal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.538.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

Mademoiselle Christine STUMPERT, employée privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société à responsabilité limitée "TASAL 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167280,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée TASAL 2 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167538, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 25 avril 2012;

- que la partie comparante est la seule et unique propriétaire des parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société ("Associée Unique"), a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associée Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. STUMPERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162934/50.

(120215078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

### **S.DEUX.E. Direction du Management et des Ressources Humaines Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.070.

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

HAZIEL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à G84220 Gordes, lieudit «Les Molliards», ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré être le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée S.deux.E Direction du Management et des Ressources Humaines, S.à r.l., avec siège social à L-1661

Luxembourg, 31, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 550 du 8 juin 2005.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

HAZIEL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à G84220 Gordes, lieudit «Les Molliards».

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'associé unique accorde pleine et entière décharge aux gérants actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56695. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162846/46.

(120215031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**Crex Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.009.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2012*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de BDO Tax & Accounting, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166633/16.

(120220253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.